

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
22 juin 2018**

**Date d'affichage :
5 juillet 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 19

OBJET : Fondation du Patrimoine : adhésion de la Commune de Riom

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 juin 2018.

La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans les projets de restauration.

Elle mobilise les collectivités territoriales autour de programmes de restauration et de valorisation du patrimoine immobilier, mobilier ou d'espaces naturels. Elle aide les propriétaires publics à financer des projets et aide les propriétaires privés à défiscaliser tout ou partie des travaux.

La Fondation s'intéresse aussi bien aux monuments nationaux classés, qu'au patrimoine rural (maisons typiques des campagnes, moulins, fontaines, lavoirs, pigeonniers, phares), ainsi qu'au patrimoine religieux (églises, chapelles) et au patrimoine industriel (anciennes usines).

Elle est financée par les dons, legs, souscriptions, mécénat populaire, mécénat national, adhésions, partenariats régionaux, départementaux et communaux, successions en déshérence et subventions des collectivités territoriales.

Elle fonctionne avec 60 salariés et 600 bénévoles.

L'extension du champ d'application du label de la Fondation du Patrimoine aux Sites Patrimoniaux Remarquables (qui englobe désormais les secteurs sauvegardés) s'avère être un atout pour la Commune de Riom :

- dans la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), puisque l'aide accordée par la Fondation du Patrimoine réduit considérablement les coûts de restauration pour les propriétaires privés en secteur sauvegardé ; le reste à charge étant souvent très élevé pour les propriétaires ;

COMMUNE DE RIOM

- la Commune de Riom peut désormais bénéficier du soutien de la Fondation du Patrimoine sur la restauration d'édifices publics par la mise en place de campagnes de mobilisation de mécénat populaire et mécénat d'entreprise.

En 2018, la Commune de Riom a déposé auprès de la Fondation du Patrimoine un dossier pour le lancement d'une campagne de souscription publique pour les travaux de restauration de la **Tour de l'Horloge**.

En parallèle, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a déposé en 2018 un dossier pour le lancement d'une campagne de souscription publique pour les travaux des **Jardins de la Culture**.

Une convention de partenariat va être établie dans le courant de l'année 2018 entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Riom afin de coordonner les actions à mener auprès des propriétaires privés en secteur sauvegardé souhaitant réaliser des travaux.

Afin de mener à bien ces actions, il est proposé d'adhérer à la Fondation du patrimoine. Le montant de l'adhésion est de 600 euros, tarif forfaitaire pour les communes de moins de 30 000 habitants.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine,**
- **approuver le principe de la souscription pour la Tour de l'Horloge,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180628-DELIB180619-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

RIOM